

Le CGEDD :

Cimetière Général des Eléphants du Développement Durable ?



P. Boizard

E. Dupont-Kerlan

P. Lavarde

T. Perrin

A. Delaunay



Quand ils quittent l'ONEMA, nombre de nos dirigeants partent pour le CGEDD, le conseil général de l'environnement et du développement durable... Mais qu'est donc cette instance ?

"Le conseil général de l'Environnement et du Développement durable (CGEDD) est chargé de **conseiller le Gouvernement** dans les domaines de l'environnement, des transports, du bâtiment et des travaux publics, de la mer, de l'aménagement et du développement durables des territoires, du logement, de l'urbanisme, de la politique de la ville et du changement climatique. Dans ce cadre, il mène les **missions d'expertise, d'audit, d'étude, d'évaluation, d'appui et de coopération internationale** que lui confie le Gouvernement. Ces activités se concrétisent par la production de rapports d'études (expertise, évaluation, aide à la décision), d'avis (sur tout document ou rapport) et de rapports d'inspection sur les domaines suivants : habitat, cohésion sociale et développement territorial, mobilités et transports, milieux, ressources et risques, transition énergétique, construction et innovations, audits, inspections et vie des services, ressources humaines et moyens." (source : www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr)

En bref, les membres du CGEDD peuvent se retrouver à évaluer la mise en œuvre des politiques du ministère. Politiques qui ont bien été souvent portées par eux-mêmes avant de rejoindre le CGEDD...

Ainsi retrouve-t-on nos anciens dirigeants à la plume d'une synthèse des audits de la mise en œuvre des politiques de l'eau et de la biodiversité, d'une mission d'inspection de l'action des services de l'Etat suite aux inondations, d'un rapport de préfiguration de la mise en œuvre des certificats d'économies de produits phytosanitaires...